



ADHESION A RANDO FAVERGES

Saison 2025/2026

Etape 1 : Choisir le bulletin d'adhésion qui vous convient

IRA: Licence individuelle pour la pratique de la randonnée

FRA: Licence familiale pour la pratique de la randonnée (remarque 2)

IMPN: Licence individuelle multi-loisirs pleine nature (remarque 1)

FMPN: Licence familiale multi-loisirs pleine nature (remarques 1 et 2)

Remarque 1 : Complément IMPN et FMPN

• La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotisation P.D. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) en référence au guide le plus utilisé sur un secteur donné, via ferrata et corda.

• Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite) ; activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer ; canyonisme, raft, hot dog : descente de rivière avec canoë biplace insubmersible ; nage en eau vive), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation ; trail) ; cyclotourisme : exclus cyclo cross et piste, VTT : exclus VTT de descente et BMX ; randonnée équestre.

Remarque 2 : Licence Familiale

Pour un titulaire et les membres rattachés (conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacifié(e)).

Enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents. Les personnes majeures autres, sous tutelle ou sous curatelle, peuvent figurer sur la licence familiale de leurs parents jusqu'à l'année de leurs 30 ans.

Enfants ou petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit qu'eux.

Etape 2 : Remplir le bulletin de manière lisible

Pour une ré-adhésion ou nouvelle adhésion : tout remplir, **PRECISER CLAIREMENT L'ADRESSE MAIL** (les nouvelles licences seront envoyées directement à l'adhérent par mail)

Etape 3 : Certificat médical ou Questionnaire de Santé

- Renouvellement de licence :

Le certificat médical est valable si aucun incident médical est intervenu dans le courant de l'année précédente, il suffit de remplir le questionnaire de santé et l'attestation.

- Nouvelle adhésion :

Obtenir un certificat médical de moins d'un an

De préférence utiliser le formulaire type

Sinon faire écrire par le médecin la mention de « **non contre-indication de la Pratique de la randonnée pédestre et de la raquette à neige en montagne** »

Etape 4 :

Faites parvenir votre dossier complet à Marie-Hélène MAUGER, 90 Rue de la Tour, MARLENS 74210 VAL DE CHAISE soit dans la boîte aux lettres soit par courrier.

Doc du 15/08/25

